

Carte électorale de la Ville de Montréal 2025-2029

Arrondissement: Anjou Nom du district: Est

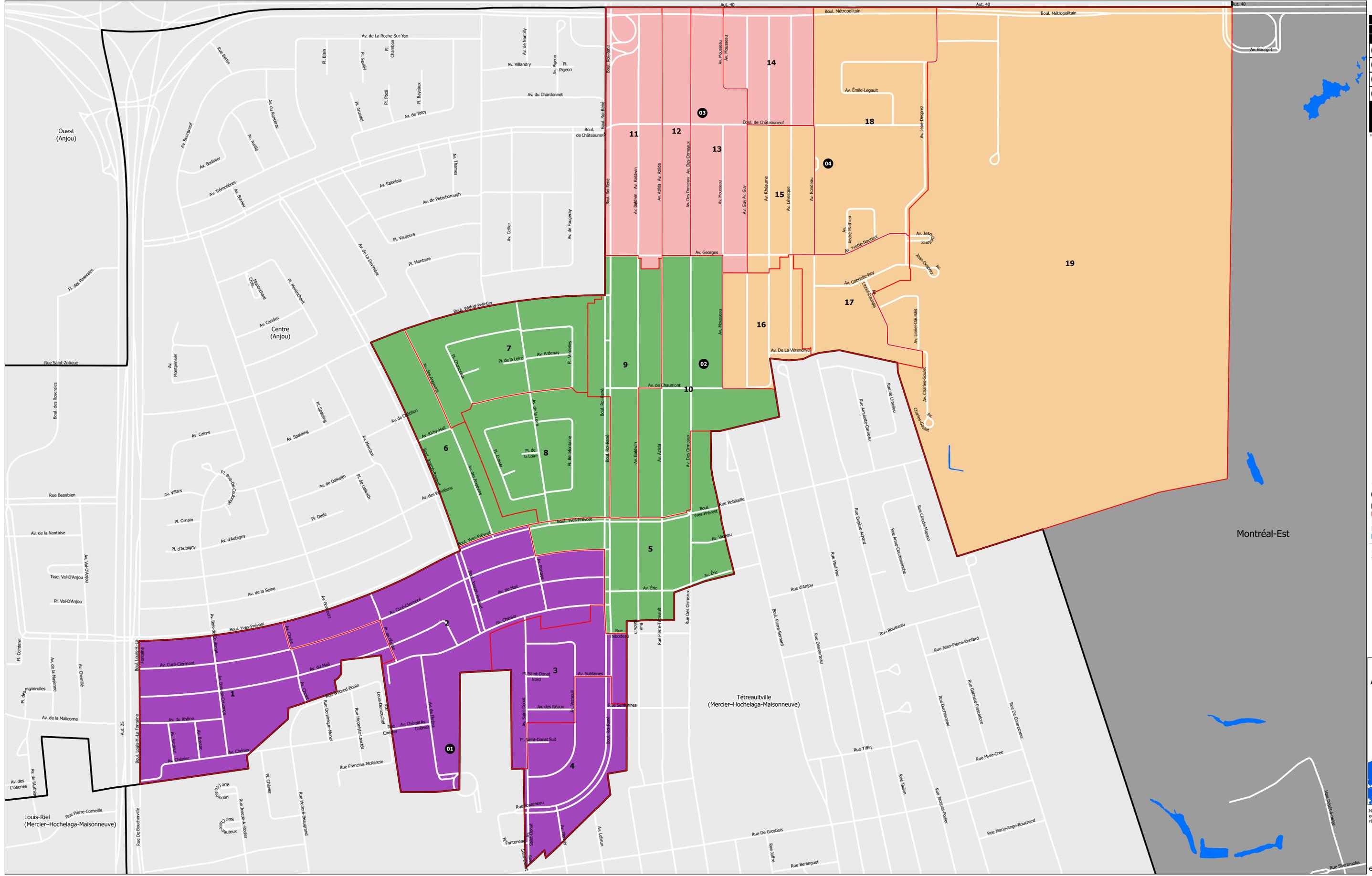
ELECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

Arrondissement d'Anjou	
District électoral de l'Est (022)	
Endroits de vote - Jour du scrutin	Sections de vote
01 Centre Anjou 1525, avenue de l'Érable Côté Est	001-002-003-004
02 Estre Cardinal Léger (2397) 8953, avenue Des Ormeaux - Entrée 1 Sylvain	105-006-007-008-009-010
03 Estre Saint-Joseph 1725, avenue Des Ormeaux - Entrée 1 Sylvain	011-012-013-014
04 Estre Saint-Joseph 1501, avenue Ronsseau Sylvain (2e étage)	015-016-017-018-019

Dans l'arrondissement d'Anjou, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire :

- Le maire de la ville de Montréal
- Le maire de son arrondissement
- Le conseiller de la ville de son arrondissement
- Le conseiller d'arrondissement de son district

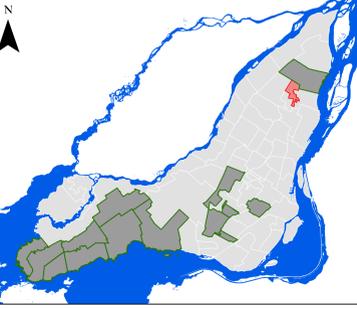
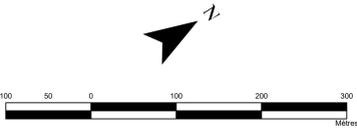
Données mises à jour le 2025-10-07. Publié le 2025-10-07 à 12:11



00 Numéro de section
00 Endroit de vote

▭ Limite des districts avoisinants
▭ Limite de section
▭ Ville liée de l'agglomération de Montréal
▭ Arrondissement de la Ville de Montréal
▭ Hydrographie
▭ Voie ferrée

Note : Les sections de vote adjacente ayant la même couleur représente un bassin de vote.



Note : Cette carte est le produit d'une collaboration entre les équipes de la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier, de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections et d'Élections Montréal.